

mesures ministérielles fort importantes. Nous avons voté le bill des crédits de guerre de deux milliards de dollars et le bill d'emprunt de 750 millions de dollars. Nous les avons adoptés immédiatement en troisième lecture, sans délai. La somme de travail que nous pouvons fournir en une journée n'est pas illimitée et le représentant du Gouvernement devrait constater qu'il est onze heures. Pour ma part, je ne puis pas travailler tout le temps. Si le Gouvernement veut poursuivre les délibérations, fort bien, mais je fais remarquer que nous avons accompli une magnifique besogne, aujourd'hui, et que nous devrions lever la séance. C'est le conseil que je donne au Gouvernement et j'espère qu'il l'acceptera.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): En ce qui nous regarde, nous voudrions poursuivre les délibérations et aborder les crédits de l'agriculture. Certains d'entre nous en attendent l'étude depuis longtemps et nous avons précipité l'examen d'autres questions pour pouvoir aborder demain la proposition d'amendement à la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Nous aimerions donc à continuer les travaux, à moins que le chef de l'opposition n'insiste.

L'hon. M. HANSON: Non, je n'insiste pas, c'est un avis que j'exprimais. Si on doit étudier les crédits de l'agriculture, allons-y.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, nous sommes certes heureux du progrès des délibérations, du fait que ces bills ont subi la troisième lecture, et je remercie le chef de l'opposition et les autres honorables députés de leur collaboration qui nous a permis d'atteindre cette fin ardemment désirée. Mais il reste encore beaucoup de besogne à abattre et nous voudrions qu'on étudie les crédits du ministère de l'Agriculture jusqu'à onze heures. S'il y en a de contentieux, on peut les réserver, car nous n'avons pas donné avis, hier soir, de notre intention de procéder à l'étude de ces crédits. Je pense que nous pourrions faire quelque progrès. Nous voudrions appeler un poste du ministère des Pêcheries et un autre du ministère du Commerce si l'on y consent.

L'hon. M. HANSON: Peu nous importe le département. Commençons par l'Agriculture.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCann.)

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

71. Administration, \$132,340.

L'hon. M. HANSON: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. CRERAR: Jusqu'ici nous n'avons étudié les crédits que de quatre départe-

ments. Nous voulons appeler un poste du ministère des Pêcheries et le réserver, puis un poste du ministère du Commerce et le réserver. Nous aborderons alors un poste du ministère de l'Agriculture.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DU COMMERCE

341. Administration, \$140,900.

L'hon. M. MacKINNON: Réservé.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Administration, \$125,558.

M. PERLEY: Le ministre voudrait-il faire des remarques d'ordre général au sujet de ce poste? Est-ce la façon dont il entend procéder? Il serait intéressant d'avoir un exposé général maintenant s'il entend en faire un.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je suis bien prêt à faire un exposé général, mais j'en ai déjà fait un la semaine dernière et j'ai abordé à peu près toutes les questions qui se rapportent à ces crédits.

L'hon. M. HANSON: C'était un exposé politique.

L'hon. M. GARDINER: J'imagine que toute déclaration que je pourrais faire en ce moment serait considérée aussi comme un discours politique. Je suis tout disposé à discuter un crédit quelconque ou à répondre aux questions qu'on pourra me poser, mais il me semble que je ne ferais que retarder les délibérations du comité en prononçant maintenant un autre discours sur l'agriculture.

M. NICHOLSON: Alors que la Chambre étudiait il y a quelque temps en comité les crédits du ministre, quelqu'un a soulevé la question de la rémunération versée aux inspecteurs nommés sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. J'ai eu l'an dernier de la correspondance au sujet des sommes payées aux inspecteurs de ma circonscription. Il m'a semblé que leurs comptes de dépenses étaient beaucoup plus chargés que ceux de représentants de maisons de commerce qui accomplissent un travail analogue et se logent dans des hôtels de la circonscription où le prix de location d'une chambre ne dépasse pas \$1.50 par jour. Le ministre pourrait-il expliquer la méthode suivie et nous dire quel contrôle on exerce afin de s'assurer que ces comptes ne sont pas majorés? Les inspecteurs sont-ils tenus de soumettre des états détaillés et existe-t-il d'autres moyens de contrôle?